



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

Date de convocation
11 février 2025

Date d'affichage
27 FEV. 2025

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

a été nommée **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2025-02-07

Objet : Projet de construction d'une centrale agri-solaire sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 permis de construire sont en cours d'instruction à la DDT pour un projet de construction d'une centre agri-solaire située aux lieux dits « ChampMatouin » et « Les Bourdailles ».

Il précise que le site s'étend environ sur 124.1 ha et s'avère délimité par :

- Au Nord, par le hameau Champmatouin
- A l'Est des terres arables ainsi que l'Etang Piquat,
- A l'Ouest, par l'Autoroute A71
- Au Sud, par des parcelles agricoles, dont les « Champs de Néré »

Conformément aux dispositions des articles L122-1 et R 122-7 du code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DONNE** un avis favorable.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULZAIS LE POTIER



Le Maire

Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS